



AUX PARENTS D'ELEVES : **ALERTE !**

La Loi Blanquer dite « Ecole de la Confiance »

va bouleverser le fonctionnement de l'Ecole :

| L'école aujourd'hui | L'établissement de demain |
|--|--|
| La classe est assurée par des enseignants diplômés | Art 14 : La classe pourra être dispensée par des étudiants à partir de la L2 (19-20 ans) contractuels non formés et pas diplômés |
| Une école de secteur | Art 6 : Un réseau d'écoles rattachées au collège de secteur Les élèves pourront y être scolarisés (dès 8 ans dans les collèges!) + disparition de certaines écoles, fermetures de classes |
| Un directeur présent dans chaque école | Art 6 : Un principal de collège avec un ou des adjoints pour le primaire sous son autorité |
| Une école maternelle publique | Art 2 à 4 : des Jardins d'enfants (payants) sans enseignants et toujours plus d'argent public pour les écoles privées ! |
| Trop d'élèves = ouverture de classe | Mutualisation et déplacement des effectifs par secteur = pas d'ouverture de classe |
| Un conseil d'école par trimestre (parents, enseignants, mairie, inspecteurs, DDEN) | Un conseil d'administration au collège pour tout le réseau |
| Elèves à besoins particuliers : scolarisation avec AVS individuelle , structures spécialisées pour ceux qui en ont besoin | Art 5 : Disparition des structures spécialisées , inclusion systématique avec AVS mutualisée pour toute l'école |
| Liberté d'expression | Art 1 : suppression de la liberté d'expression |

Réunion publique :

RASSEMBLEMENT à AUXERRE

SAMEDI 30 MARS rond-point de Paris

+ Opération « **Pas d'enfants à l'école** » en soutien

à la grève nationale des enseignants **le jeudi 4 avril** :

ABANDON du PROJET DE LOI BLANQUER !